



# Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

## Procès-Verbal n° 17

Réunion : **Jeudi 22 décembre 2022**

Président : **M. Guy BOUCHON**

Secrétaire : **M. Emile TASSISTRO**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

### CHANGEMENTS D'HORAIRE

**SP.C BARJOLAIS 1** : Demande le report du match de D3 Poule B contre FC BELGENTIER 1 du 15.01.2023 au 29.01.2023. Pour motif de la fête de la St Marcel, traditionnellement acceptée par la commission des championnats dit match à jouer le 29/01/2023 .

**LA CADIERE** : Demande le report du match de D2 Poule A contre US OLLIOULES du 08.01.2023 au 12/03/2023. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 12/03/2023.

### INFORMATION

**Le match de Championnat D4 PAYS DE FAYENCE / MONTAOUX est maintenu au 08/01/2023.**



## REPORTS DE RENCONTRES

### A JOUER LE 29 JANVIER 2023

#### D3 POULE B

FC BELGENTIER 1 / SP C BARJOLAIS 1 du 15/01/2023 (51000.1)

#### D4 POULE A

US SANARY 2 / APTT HYERES 2 du 11.12.2022 (51128.1)

#### D4 POULE B

ST MAXIMIN 3 / SP.C BARJOLAIS 2 du 15.01.2023 (51198.1)

### A JOUER LE 19 FEVRIER 2023

#### D2 POULE A

US SANARY 1 / FC LAVANDOU BORMES du 11.12.2022 (50798.1)

### A JOUER LE 12 MARS 2023

#### D2 POULE A

US LA CADIERE 1 / US OLLIOULES 1 du 08/01/2023 (50790.1)

#### D4 POULE B

O ST MAXIMIN 3 / SC TOURVES 1 du 04/12/2022 (51187.1)

---

**La Commission des Activités Sportives section « SENIORS » vous souhaite de  
bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2023**

---

*Prochaine réunion  
Le Jeudi 12 janvier 2023*

**Le Président : Guy BOUCHON  
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO**